CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E155134** **VALABLE JUSQU'AU** **22/07/2027**

ÉDITÉ LE 07/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC merignies 810388876

Siret : 810 388 876 00015

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 3059056

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H87941R1244002/001672261/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H87941R1244002/001672261/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : SNAP

39 RUE MARX DORMOY
59113 SECLIN

Téléphone : 03 20 90 04 78 **Fax :** 03 20 32 53 92

Portable :

Responsabilité légale :
BILDE LAURENCE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet :

E-mail : snap7@wanadoo.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 125 651 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	13	23/07/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/05/2026 11:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.